

# Le Journal des Trois-Rivières.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

Editeurs-Propriétaires

Gédéon Desilets & Frères.

Feuilleton du "JOURNAL."

### LE GOUFFRE

PAR RAOUL DE NAVERY.

AU BAL.

Une femme très-jeune et d'une beauté remarquable était ce soir-là assise près de la haute cheminée de marbre d'un des plus riches hôtels de Vienne. Sa tristesse contrastait avec le luxe dont elle était environnée. Ses grands yeux bleus se levaient fréquemment vers le cadran de la pendule, et des larmes tremblaient au bord de ses cils.

Après s'être longtemps abandonnée à une angoisse involontaire, elle tenta de réagir contre cette faiblesse, et, se levant, elle marcha dans l'appartement, comme si elle espérait trouver dans les objets extérieurs une distraction au mystérieux chagrin qui l'envahissait.

Mais, loin de calmer son esprit, la vue des tableaux, des portraits, des œuvres d'art remplissant le salon dans lequel se tenait la comtesse Agnès Alberti augmentait sa mélancolie. Et cependant, rien dans ce nid parfumé et soyeux ne semblait indiquer que l'on y pût répandre des larmes. La pièce était tendue des lampas bleu tendre lamé d'argent, sur laquelle s'enlevaient avec élégance des marbres précieux, des ors moulus des toiles de maîtres. On était en hiver et la pièce embaumait comme un bouquet. Dans des vases venus à grands frais de la fabrique de Sévres, s'élevaient des gerbes de fleurs rares. Et rien qu'à la façon dont la comtesse Alberti en releva plusieurs, et en plaça une à son corsage, on devinait que ces fleurs avaient été cueillies pour elle par un être cher.

Le portrait en pied d'un homme d'environ trente-cinq ans, en habit de cour d'une rare élégance, semblait rayonner dans le salon bleu. Sa tête était belle, martiale et douce en même temps. Le regard droit et clair ne semblait capable de rien déguiser, et, comme pour appuyer la loyauté de ces yeux noirs, profonds et doux, la main serrait la poignée d'une épée avec un geste énergique. Cet élégant gentilhomme devait avoir dans la bataille un courage de lion, et se montrer dans la vie privée d'une bonté mêlée de descendence.

La comtesse s'arrêta devant le portrait, le contempla longuement; puis, revenant vers la cheminée, elle regarda de nouveau le cadran de la pendule de Boule.

—Deux heures! Jamais Carlo n'est rentré aussi tard... Rien ne saurait m'empêcher de croire qu'il lui est arrivé un malheur. La jeune femme cacha son front dans ses mains; puis elle s'agenouilla devant une copie en argent repoussé de la Vierge miraculeuse de Zell.

—Mon Dieu, dit-elle, j'ai peur... Je suis dans vos mains, et vous êtes mon Père... Jusqu'à ce jour vous m'avez fait la vie facile et douce, mesurez l'épreuve à ma faiblesse... Si cependant un malheur doit s'abattre sur quelqu'un de cette maison ne frappez que moi ne touchez pas ceux que j'aime...

En ce moment, une tête d'une gentillesse piquante se montra entre deux portières, un regard à la fois timide et affectueux inspecta le salon, puis une jeune fille portant un coquet costume de Tyrolienne s'approcha sans bruit de la jeune femme.

En reconnaissant la jeune fille, la comtesse leva.

—Myrtille, dit Agnès, il est arrivé malheur à mon mari.

—D'où vous vient cette pensée, Madame? —Mais regarde l'heure, Myrtille... Songe que jamais le comte ne rentre après minuit, quand par hasard, ce qui est rare, il lui arrive de sortir sans moi.

—Et il faut dire à la louange de Monsieur le comte, que s'il est allé au bal de la cour, c'est bien sur vos instances, ma chère maîtresse. Vous voyant fatiguée, il souhaitait rester en votre compagnie. Mais la comtesse de Haag, votre mère, lui a répété sur tous les tons que Sa Majesté l'Impératrice Marie-Thérèse pourrait remarquer qu'il lui fait rarement sa cour, et que sa situation exigeait qu'au moins il se montrât aux réceptions officielles... Vous, Madame, vous avez appuyé les raisons de votre mère, et le comte est parti...

—Tout cela est vrai, Myrtille; mais, en souhaitant le voir aller au bal, je demandais seulement qu'il fût sûr de sa présence. Il pouvait traverser les salons, puis revenir... Alberti doit comprendre que je ne saurais prendre de repos jusqu'à ce qu'il soit rentré... Depuis deux heures, mon inquiétude grandit; son portrait me paraît avoir pris une expression d'indélicie mélancolie. Tout me semble triste ici, jusqu'aux fleurs qu'il m'envoya ce matin...

—Ma chère maîtresse, dit Myrtille, dans quelques minutes sans doute, monsieur le comte rentrera, et s'il s'aperçoit que vous avez pleuré, il regrettera beaucoup d'avoir suivi vos conseils et ceux de la comtesse de Haag... Laissez-moi vous envelopper ce grand habit, quittez ce salon qui vous semble vide, passez dans votre chambre, et consentez à vous reposer.

—Tout à l'heure, Myrtille, tout à l'heure... Donnez-moi le coffret de lapis, j'y vais placer ces bijoux.

console, et la plaçait tout ouverte devant le comte.

Mais celle-ci, au lieu de jeter les diamants et les perles dans le coffret doublé de velours, en souleva le double fond, et en tira un bouquet de roses blanches gardant le faible parfum des fleurs séchées.

Ces roses flétries lui rappelaient un souvenir bien cher sans doute, car elle les porta bruyamment à ses lèvres.

Au même instant, un pas rapide retentit dans la pièce voisine, et la comtesse Alberti, sans songer que ses bijoux couvraient ses genoux, se leva toute droite, le front rayonnant, la bouche riante; puis, faisant un signe à Myrtille:

—Tu m'accommoderas dans un instant, mon enfant. Enfin! c'est Carlo.

La porte s'ouvrit, et un beau gentilhomme, l'original du portrait qui occupait le grand panneau du salon bleu, s'avança rapidement vers la jeune femme.

Seulement le portrait continuait à sourire, tandis que la physionomie du gentilhomme était grave.

Myrtille disparut après avoir relevé rapidement les diamants et les avoir jetés dans le coffret, près duquel restait le bouquet de roses blanches.

—Carlo! s'écria la jeune femme, Carlo, tu as quelque chose. Que s'est-il donc passé à ce bal?

—Rien, chère Agnès, répondit le comte, sinon ce qui arrive à tous les bals. On a dans un certain nombre de menusets... Les femmes ont fait assaut de luxe et de coquetterie; quelques gentilshommes ont perdu des sommes importantes, voilà tout...

—Toi, Carlo, tu ne joues pas, je crois même que tu ne connais aucun jeu... Tu pourrais donc tout au plus parier... Mais, comme tu ne perds jamais de grosses sommes, cela ne suffirait pas pour m'expliquer ton évidente préoccupation.

—Pas plus, dans tous les cas, mon amie, que mon retard n'est de nature à justifier l'inquiétude dans laquelle je te vois.

—Oh! moi, répondit Agnès, je suis une femme, une femme faible et nerveuse que tu accuses souvent d'être une enfant, et même une enfant gâtée. Cela est vrai... Ma mère, ma bien-aimée mère dont je suis le dernier enfant, et dont le suprême regard se reposa sur moi, ma mère entourait mon enfance de soins tels que jamais, par son vouloir, je n'ai souffert dans cette maison... Depuis notre mariage, tu as continué cette tradition d'indulgence, de bonté. Tu n'es pas seulement un compagnon, un ami; il semble que tu devines ce que je souhaite et ce qu'il me faut. J'existe, je respire dans une atmosphère de joie... Jusqu'à ce jour, tu ne m'as pas causé l'ombre d'un souci, et si je souffre ce soir, c'est faute, puisque tu refuses d'aller au bal de la cour et que je t'ai obligé à t'y rendre... Ah! j'ai eu tort puisque je ne puis supporter ton absence, ou plutôt, ce serait un enfantillage que ce souci si tu ne le justifiais par ton attitude... Mais enfin, comprends ma folie, qui devient une souffrance... Parle-moi de ce qui s'est fait, de ce qui s'est dit... Raconte-moi tout... tout... Je devinerai si tu mens d'abord, au plutôt si tu dissimules... Vois-tu, Carlo, j'ai l'angoisse dans l'âme...

—Et c'est pour calmer tes ennuis sans cause, chère Agnès que tu as pris dans le double fond de ce coffret un bouquet que je reconnais...

—Oui en face d'un malheur inconnu, j'éprouvais le besoin de songer au bonheur passé. Je me rappelais nos fiançailles et l'instant où tu me donnas avec une solennelle promesse ces fleurs aussi pures que nos âmes... J'y ai cherché ce soir le parfum d'autrefois et sur ces roses fanées avant que nous ayons rien oublié, rien trahi, tu vas me jurer que j'ai tort, que je suis une enfant et que mes craintes sont imaginaires.

Le comte se troubla légèrement; pour éviter de répondre, il prit le bouquet flétri et dit à sa femme: —Je le ferai copier en pierreries pour la prochaine Sainte-Agnès.

—Merci, répondit la comtesse Alberti, qui parut avoir oublié qu'elle venait d'exiger un serment de son mari.

Elle ajouta en s'appuyant sur le bras de Carlo Alberti:

—Qui était au bal, ce soir?

—En femmes?

—Non, en hommes.

—Mais toute la cour, les ministres, la haute noblesse, ton frère qui est rentré en même temps que moi, tes amis, les miens, le comte de Vossel, le baron de Hardtinger, le baron Ryswick...

—Ryswick... répéta la comtesse, oui, c'est cela, Ryswick... Et bien! qu'est-il survenu entre toi et Ryswick?

—Mais rien! rien, Agnès; que veux-tu qu'il se soit passé?

—Le sais-tu! Quand tu l'as nommé, ta voix a tremblé, et ton regard s'est animé d'une expression menaçante... Tu as eu que querelle avec le baron Ryswick... pourquoi? j'attends que tu me le confies... Si je me trompe, comme tu voudrais me le faire croire, jure-le moi sur ce bouquet de fiançailles.

—Je ne jurerai pas, répondit Alberti.

—Alors, j'ai deviné juste?

—Oui et non.

—Parle, parle! La réalité, si grave qu'elle soit, me fera moins de mal que l'incertitude.

—Tu sauras tout, Agnès; aussi bien ce serait le croire faible et indigne d'être un compagnon que de songer que tu pourrais m'illiger un blâme en apprenant la vérité.

La jeune femme resta debout, appuyée contre la cheminée, et plongea ses grands yeux bleus dans les yeux de son mari.

conservation tomba sur la politique... Or, dans le moment présent, ces affaires sont graves...

—En quoi? demanda Agnès.

—Il faut aussi te mettre au courant...

—De tout.

—Eh bien! je te demande pardon, Agnès, si, dans mes appréciations, il m'échappe une parole capable de froisser tes sentiments personnels. Tu es Autrichienne et je suis Italien; mais je crois juger sainement la politique de ton pays, au double point de vue de l'honneur et de la foi. Eh bien! en ce moment, Marie-Thérèse est sur le point de commettre une faute grave, une de ces fautes qui pèsent sur la conscience d'un souverain, et décident souvent de l'avenir d'un peuple... Poniatowski, protégé par l'Impératrice Catherine, est devenu roi de Pologne... Mais la souveraine de toutes les Russies n'a point tardé à regretter l'appui qu'elle a prêté à ce prince. Maitresse d'un empire immense, elle est devenue jalouse de cette nation chevaleresque, lettrée, ardente catholique, qui est en opposition complète avec les lois brutales et les schèmes religieux de la Russie. Poniatowski roi a oublié peut-être un peu vite qu'il devait le trône à Catherine, pour se souvenir seulement des obligations qu'il venait de contracter avec la noblesse qui l'accablait et le peuple qui l'acceptait pour maître. La Pologne catholique ne saurait fraterniser avec la Russie qui repousse l'autorité du successeur de saint Pierre.

—Poniatowski agit en roi et en chrétien, répondit Agnès.

—Oui, répliqua Carlo Alberti, et l'approbation, le dévouement de tous les gens de bien lui sont acquis... Mais Catherine a traité d'ingratitude ce qui n'est que le résultat d'une ligne de conduite droite et loyale. La protectrice de Poniatowski s'est changée en ennemie... Catherine, persuadée que son animosité personnelle ne suffisait pas pour déterminer la perte du roi de Pologne, a soulevé contre lui les dissidents qu'elle protégeait...

—Mais, fit Agnès, il me semble que l'impératrice Marie-Thérèse, apprenant quelles haines se sont soulevées contre Poniatowski, s'est déclarée pour la Pologne, soutenant ainsi un frère en royauté et surtout un prince catholique.

—Oui, Marie-Thérèse, commença par soutenir la Pologne; mais depuis...

—Eh bien!

—La partie était égale entre les deux Impératrices, ou plutôt Marie-Thérèse, digne de tout les respects, l'eût emporté sur cette souveraine de Russie qui remue le pays par le favoritisme et fait de ses passions des raisons d'Etat. Marie-Thérèse avait pour elle la dignité, l'appui moral des autres nations et l'alliance de la France. Mais la lutte s'agrandit, et le plus ambitieux des rois vint mettre sa politique de ruse et de conquête entre ces deux femmes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Frédéric de Prusse convoite la Pologne occidentale, afin de faire communiquer entre elles les parties séparées de son royaume. L'occasion attendue se présente. Il s'entend avec Catherine de Russie pour l'abaissement de celui dont son caprice fit un monarque, et qui témoigne aujourd'hui par son énergie qu'il était digne du rang où le fit monter la faveur. Il se trame donc en ce moment un complot abominable. Sans doute, la duplicité, le guet-apens, la trahison sont horribles quand il s'agit d'un homme; mais place une nation au lieu d'un individu isolé, et songe alors à la gravité des circonstances, aux malheurs qui les vont suivre, au dévouement fatal qu'elles peuvent entraîner. La Pologne démembrée par le roi de Prusse amènera l'abaissement de la plus fière noblesse du Nord, la persécution des catholiques par les schismatiques grecs et les différents sectes protestantes.

Tout à tour, l'autocratie tyrannique et le joug du militarisme écraseront le pays. Frédéric de Prusse, l'ami de Dargent et de La mettrie, Frédéric, le correspondant de Voltaire, le roi esprit fort, ce monarque qui joint la politique cauteleuse de Louis XI à l'amour de la conquête, peut plonger non pas seulement la Pologne, mais ton pays même dans des dissensions dont il deviendrait peut-être impossible de sortir. Et encore s'il ne s'agissait que de la Pologne et de la Prusse, pris de pitié pour l'une, saisi de haine contre l'autre, je pourrais peut-être rester spectateur de la lutte et attendre les résultats d'une cauteleuse diplomatie; mais il est à la cour d'Autriche un parti qui grossit chaque jour et peut nous entraîner sur une pente néfaste. Ce parti est celui du roi Frédéric.

—Quoi! demanda Agnès, il est des gentilshommes comprenant assez mal les intérêts et la gloire de Marie-Thérèse pour lui conseiller une alliance avec Frédéric?

—Oui, répondit Carlo Alberti, et à la tête de ce parti se trouve le général Ryswick.

—En est-tu sûr? reprit Agnès en fixant son clair regard sur le comte Alberti. Mon frère est l'ami du baron.

—Je le sais, répondit Carlo Alberti; mais l'affection de ton frère pour le général, loin de me faire changer d'opinion, doublerait plutôt le poids de mes soupçons. La comtesse Gutta, ta mère, est une sainte, et je la vénère autant que je l'aime; quand ce ne serait que pour avoir élevé la fille dont j'ai eu le bonheur de faire ma femme, je lui devrais une reconnaissance profonde. La piété de la douairière est vive, tendre, passionnée. Cette ferveur la soutient dans ses épreuves elle fut l'âme de toute sa vie, et la grande douleur de sa vieillesse est moins la cécité que la privation de la vue du ciel et de ceux qu'elle aime, que les tendances religieuses de son fils le comte de Haag.

—Pourquoi ne dis-tu pas ton frère?

—Parce qu'il va cesser de le devenir par le cœur. Les liens du sang restent les mêmes, nos pensées ont pris des routes diver-

ses. Sans que tu le devines, Reynold se rapproche des protestants. Peut-être n'ira-t-il point jusqu'à l'apostasie publique, car il redouterait la douleur de sa mère! mais il est déjà d'âme et de volonté séparé de nous tous.

—Tais-toi, Carlo! tais-toi! s'écria la jeune femme, ce n'est pas possible; Reynold a le caractère sombre, absolu, mais il n'est ni mauvais, ni traître.

—Reynold ne m'a jamais aimé, reprit le comte.

—Qu'en sais-tu?

—Il m'a prouvé maintes fois qu'il me tolérât dans la famille, sans m'y accorder ma vraie place. Ta mère, cette chère sainte, m'a bien adopté; toi, tu m'as confié ton bonheur; mais Reynold est resté en dehors de cette tendresse. Ma nationalité italienne lui déplait; les écus de ma foi catholique froissent le secret partisan de la confession d'Augsbourg. Et cette nuit, cette nuit même, j'ai acquis la conviction que Reynold prendrait volontiers parti contre moi pour mes ennemis.

—Ce n'est pas possible, Carlo!

—Cela est vrai, Agnès. Si ton affection eût été moins clairvoyante, je t'eusse caché la vérité autant que cela m'eût été possible... Ton insistance m'a vaincu. D'ailleurs, à qui le mari confiera-t-il ses peines si ce n'est à celles qui doit tout partager avec lui? Nous ne sommes pas mariés depuis longtemps, mon Agnès, et déjà, tu le vois, je vais t'imposer un fardeau d'angoisse. Sois vaillante, chère femme; espérons que l'orage n'éclatera pas avec autant de violence qu'il semble aujourd'hui proche et menaçant.

—Oh! parle! parle! tu as raison de le croire, je serai forte.

—Cette nuit, tandis qu'une partie des invités se livraient à la danse et que les hommes s'entretenaient des affaires publiques, je causais au milieu d'un groupe d'amis de la politique de la Russie, et de la spoliation possible de la Pologne. —Elle n'a plus guère que la France pour amie et sincère alliée, disais-je car malheureusement un courant d'opinions dangereuses s'est établi à la cour d'Autriche. Des hommes peu soucieux de l'honneur du pays cherchent à entraîner l'Impératrice Marie-Thérèse dans une fautive voie.

—Qu'appellez-vous une fautive voie? m'a demandé sèchement le général Ryswick.

—Celle qui consiste à faire signer une alliance entre Frédéric de Prusse et l'Impératrice d'Autriche.

—Bah! à répliqua le général d'une voix incisive, cela ressemble plus à une impression qu'à un raisonnement.

—Cela ressemble surtout à un sentiment bien entendu de l'amour de la patrie. Ceux qui donnent à la reine de dangereux conseils ne travaillent ni à son bonheur ni à sa gloire. Quand on se permet de conseiller les souverains, il faut toujours porter sur leur acte le jugement de la postérité. Ce ne sont pas les agrandissements de territoire qui font les règnes mémorables; toute exagération d'étendue attire fatalement des divisions et des révolutions. Les cercles des royaumes ont été délimités par Dieu; il est illusoire aux hommes de les refaire sans cesse. Ni les conquêtes, ni les traités ne suppriment les fleuves, cette barrière menaçante, les montagnes, cette muraille sortie du sein même de la terre. L'agrandissement de la Prusse ne fera rien pour sa splendeur; celle de l'Autriche deviendrait une faute, s'il s'accomplissait à l'aide des moyens que je prévois.

—Prenez garde, Monsieur, me répondit Ryswick, vous allez manquer de respect à l'Impératrice.

—Dieu sait que cette pensée est loin de mon intention: ce que je blâme, ce que je flétris, ce sont les dangereux conseils de ceux qui se flattent d'être avant dans sa confiance. Je sais bien que ceux-là lui répèteront qu'en soutenant Catherine, en s'alliant avec la Prusse, elle gagnera la Russie Rouge, la Galicie, qu'on lui fera présents des palatinats de Cracovie, de Sandomir, de Lublin, qu'on y ajoutera peut-être la Volhynie et la Podolie; mais plus le marché semble avantageux à certaines gens, plus il me semble infâme. Ceux qui conseillent à Marie-Thérèse d'accepter l'alliance de Frédéric, ne comprennent ni la vraie grandeur de l'Autriche, ni ses intérêts religieux. Sous le masque du dévouement, ils cachent une infâme perfidie... Et, tandis que Marie-Thérèse recevrait le prix de sa complicité politique à ce qui serait l'assassinat d'une nation, on serait en droit de demander combien ses conseillers perdus toucheraient de la Prusse pour prix de leur trahison.

J'avais à peine prononcé ce mot que Ryswick, pâle de rage, s'avança vers moi.

—Savez-vous, comte Alberti, me demanda-t-il que j'approuve la lutte de Catherine II contre Poniatowski, ce sujet dont elle fit un roi?

—Ce catholique dont elle ne put faire un renégat.

—Savez-vous que Frédéric de Prusse est à mes yeux un grand politique, et que...

—Et que vous en avez reçu un cordon? je le sais.

De pâle qu'il était, Ryswick devint blême, et me jeta ces mots:

—Tout n'est pas fini entre nous, Monsieur!

—Je l'espère, fis-je en saluant. Je continuerai à défendre les vrais intérêts de l'Impératrice et ceux de l'Autriche, tandis que vous resterez ici le champion dévoué de la politique prussienne.

Un instant, j'ai cru recevoir en plein visage le gant du général; mais un ami de Ryswick l'a entraîné; tandis qu'un groupe d'amis dont j'honore d'avoir conquis l'estime, m'entourait en me félicitant de ma hardiesse, mais en m'interdisant d'aller plus loin.

—Reynold était-il là? demanda anxieusement Agnès.

—Oui, répondit Carlo.

—Et il a pris parti...

—Pour Ryswick, répondit le comte.

—Pardonne-moi, Carlo, pardonne-moi.

—Je ne sais point haïr, répondit le comte; d'ailleurs, mon respect pour la comtesse Gutta et ma tendresse pour toi, ne me permettent pas d'être l'ennemi de ton frère.

—Tout à l'heure tu m'as dit un mot terrible, Carlo... Ryswick a failli te jeter son gant au visage.

—Écoute, chérie, dit le comte, ma raison, comme ma foi, repousse le duel. Se battre est risquer de commettre un assassinat devant témoin: voilà toute la différence qui existe entre un duel et un meurtre... Que ceci suffise pour te rassurer. J'ai donné, je crois, d'assez grande preuve de bravoure sur le champ de bataille pour n'être point obligé de commettre un acte que je crois coupable, afin de prouver que je ne redoute pas une épée nue... Seulement, je ne puis répondre des violences de Ryswick. Je lui jete devant tous le nom de traître, je l'ai accusé de comploter avec le roi de Prusse un acte déloyal, défavorable à l'Autriche, et qui peut laisser sur le règne de Marie-Thérèse une tache indélébile; j'ai rempli mon devoir mais qui sait ce que lui conseillera la haine?

Agnès prit dans les siennes les deux mains de son mari.

—Ta science est droite, lui dit-elle, ta valeur a toute épreuve. Je crois en toi comme en un conseiller plein de sagesse, et je te respecte comme mon maître... Ne souris pas Carlo! le mariage te fait réellement mon seigneur et maître. Ta vie est ma vie. J'approuve tes scrupules. Si graves que puissent être les conséquences de ton entretien avec Ryswick, nous serons deux à les supporter.

—Chère femme!

—Seulement tu as promis d'être prudent, par tendresse pour moi, par respect pour ta mère...

—Oui, je le jure encore.

—Laisse-moi maintenant l'offrir un talisman contre le malheur. Quand tu es entré ici, tu as vu, au milieu de mes parents, ce bouquet de fiançailles bûni à l'autel de Notre-Dame de Zell... Dieu sait quel prix j'y attache, mon Carlo; mais moi je ne redoute aucun péril... Je vis entre ma mère, toi et Reynold... Vos tendresses me protègent, tandis que tu viens de mettre le pied sur un serpent... Prends donc ces pauvres fleurs, cache-les dans la poitrine, sur ton cœur... Je suis sûre qu'elles te préserveront de tout danger... Car tu ne sais pas tout, Carlo... Le baron Ryswick ne se trouve pas seulement avec toi en opposition de sentiments politiques, il existe entre vous une vieille haine invouée dont je dois aujourd'hui te révéler le mystère... Quelques mois avant que tu demandasses ma main à ma mère, Ryswick, s'appuyant sur l'amitié de mon frère, s'était présenté en prétendant. J'ignorais donc ce que pouvait amener la politique, mais je savais que le baron avait une foi faible et stérile, je le soupçonnais d'être plutôt protestant que catholique, et je ne pus me déterminer à l'accepter pour époux. Toi, tu avais la foi, la jeunesse, l'enthousiasme; je te donnai ma main et ma vie quand tu me les demandas. Mais, si Ryswick semble dans ses relations avec nous avoir perdu le souvenir de l'humiliation reçue, sois sûr qu'il en ressent une haine violente. Cette haine réjaillira sur toi, toi seul; et qui sait si elle ne se manifesterait point d'une façon terrible?

—Si j'étais né sujet Autrichien, répondit Carlo Alberti, sans nul doute la rançune du baron aurait pu m'attirer une disgrâce; mais je n'ai d'autre rang que celui que m'assignent mon nom et ma fortune. J'ai refusé les emplois et les grades...

—Tu vis! s'écria Agnès, c'est trop peut-être pour Ryswick... Prends donc ces roses, elles te seront un bouclier. Serrées dans ce coffret, elles me rappellent de temps en temps le jour déjà lointain de nos fiançailles; cache-les dans ta poitrine, elles te garderont par un miracle de la bonté de Notre-Dame de Zell.

—Enfant! dit Carlo en posant sa main sur les cheveux blonds de sa femme.

—Faut-il te le dire? la querelle d'hier m'inquiète moins, en elle-même, que par ce fait qu'elle se rattache à un épisode qui fit sur moi jadis, l'impression la plus grande.

—Il existe donc des secrets que j'ignore, dans l'âme de mon Agnès.

—Oh! ce fait te semblera peut-être insignifiant, et moi-même je l'aurais oublié si ta querelle avec Ryswick ne me le remettait en mémoire. Il y a trois ans, je ne te connaissais point, Carlo, et ma vie se passait entre mon frère et ma mère. Un jour, au moment où je quittais Saint-Etienne, je me trouvais en face d'un rassemblement tumultueux. J'entendis les mots de «sorcière», de «misérable». J'y vis que des hommes irrités, à demi ivres, entraînaient une gitane pâle de terreur, au bras de laquelle se cramponnait un enfant. Je me précipitai vers ces malheureux, je me nommai; on me permit de les faire monter dans mon carrosse, au lieu de les soumettre à l'humiliation de traverser la ville au milieu de groupes ramassant des pierres pour les lapider... Avant de me quitter, la vieille gitane me prit la main, en considéra les lignes avec une attention marquée, puis elle me dit: «Un jour, vous et l'homme que vous épouserez, vous vous trouverez dans une situation dont rien n'égalera l'horreur... Vous avez été bonne pour la gitane, celle-ci sera prévoyante pour vous.» La vieille femme arracha un sequin de son collier, et me le présenta; Gardez-le, me dit-elle, et donnez-le à la personne que vous souhaitez protéger. —Je pris le sequin, le voici. Prends-le, fixe-le à cette chaîne, et ne t'en sépare jamais.

(A continuer.)

**LES TROIS - RIVIERES.**

LUNDI 14 JUIN 1880.

**LA TAXE.**

Les libéraux tentent de nouveau les moyens malhonnêtes qu'ils ont employés aux dernières élections provinciales pour soulever les passions populaires et tromper les populations en exploitant un préjugé absurde.

MM. Joly, Langelier, Gagnon et autres ont recommencé, pendant les séances de ces jours derniers, leur fameuse campagne contre ce qu'ils appellent la *taxe*.

Ils ont profité d'un projet de loi du gouvernement sur la réorganisation du système des timbres, pour crier à la tyrannie, à la ruine. L'Hon. Lynch a eu beau leur dire que la nouvelle loi n'est qu'une refonte de l'ancienne, que les prétendues charges qu'elle doit créer sont imaginaires puisque le revenu total des timbres sera augmenté tout au plus d'un millier de piastres par le nouvel arrangement, rien n'y a fait. Ils ont le fantôme de la taxe sur le cerveau et il faudrait d'autres remèdes que de bonnes raisons pour les guérir de cette "locade".

Tout de même, il semble qu'il est temps que nos populations soient mises en garde contre les discours de ces charlatans.

Qu'est-ce donc que la prétendue taxe dont ils veulent, depuis deux ans, faire un épouvantail pour nos braves populations, sinon les revenus des diverses sources que le gouvernement est obligé de créer pour maintenir sa propre existence? En voulant priver le gouvernement de ses revenus, ils veulent l'affaiblissement du pouvoir, le discrédit de l'autorité, l'anéantissement même de nos institutions. L'anarchie, la commune, voilà donc où ils tendent en définitive s'ils sont logiques dans leur hostilité à l'impôt.

Mais on sait que s'ils méprisent le pouvoir quand il est entre des mains honnêtes, ils le tiennent en haute valeur quand ils peuvent se l'accaparer et, pour atteindre ce but, ils ont prouvé à la face du pays qu'ils ne reculent ni devant les hontes, ni devant les coups-de-main. On sait encore que tout en criant contre les taxes ou revenus du trésor, ils s'entendent à merveille dans la manipulation des deniers publics à leur profit; c'est la caisse publique qu'ils taxent lourdement, tout en flattant le peuple par des discours trompeurs, quand il leur arrive de pénétrer dans le gouvernement par la porte ou les fenêtres.

Et cette hideuse taxe qui doit porter, au dire des libéraux, la ruine dans nos villes et nos campagnes, qu'est-ce donc enfin de compte? Sans doute quelque vampire féroce, caché sous les dehors d'un fonctionnaire public qui va parcourir les campagnes pour assassiner les gens et prendre leurs biens. C'est ce que les braves gens peuvent être portés à croire par les terrifiants portraits que les libéraux savent en faire dans leurs harangues ou leurs écrits.

Il ne paraît point cependant que ce soit cela du tout. Ce que les cultivateurs paient chaque jour au notaire, au médecin, au marchand, à la municipalité, voilà, certes, de lourdes taxes, des taxes quotidiennes et directes. Les impôts nombreux que l'on paie dans nos villes et qui atteignent jusqu'à l'eau que l'on boit, voilà bien des taxes directes que conservateurs et libéraux paient ou perçoivent sans que personne n'ait jamais pensé aux vampires ni à la ruine. Et quand le gouvernement lui-même verse des fonds pour la colonisation, les institutions scolaires, les asiles, les entreprises publiques de toute sorte; quand on le force à donner des cent mille piastres pour un *loop-line*, pour des *nuts-locks*, pour une ferme Gowen, pour des roues de wagons de chemin de fer et que savons-nous encore, n'est-ce pas que ce sont de rudes taxes que tous ces déboursés!

Les libéraux ont-ils jamais songé à se plaindre de tout cela? à représenter ces taxes évidemment réelles et directes comme un épouvantail, une ruine? A l'exception de ce qui a rapport à la dime et aux institutions religieuses, ils ne se sont jamais avisés de faire entendre la moindre récrimination.

Mais s'agit-il par exemple d'un timbre de 15 ou 20 centimes qu'un père de famille sera obligé d'apposer à son testament pour léguer son héritage à ses enfants; d'un autre timbre aussi insignifiant, quand il signera le contrat de mariage de son fils ou qu'il voudra garantir la légalité d'un prêt d'argent, consigné dans les livres du bureau d'enregistrement, aussitôt les libéraux de crier à la taxe, au gaspillage, à la ruine. Est-ce véritablement pour sauver à qui que ce soit cette malheureuse pièce de 20 sous qu'ils répandent leur encre et bouleversent le pays, eux qui savent ruiner le trésor d'une province en 18 mois! Évidemment non, car en toute occasion on les a vus se moquer du peuple, le rançonner durement, troubler son repos qui est sa prospérité.

A raison de leurs doctrines, de leurs antécédents, de leur conduite actuelle, ils n'ont d'autres ressources que les préjugés pour atteindre le pouvoir et ils les exploitent avec audace dans ce but.

Tel est en deux mots le vrai mobile de cette campagne malhonnête contre les revenus légitimes que le gouvernement a droit de prélever pour son existence.

Tous ces *anti-taxeurs* ne sont donc que

des charlatans politiques qui trompent le peuple pour le mieux rançonner; ce sont des pêcheurs en eau trouble qui n'ont jamais exercé leur industrie pour d'autres que pour eux-mêmes, tout en faisant parade de désintéressement et de zèle pour les intérêts des citoyens.

**Assemblée législative.**

Séance du 8 Juin.

M. Wurtele introduit son bill à propos du crédit foncier français. D'après les explications données, le capital mis sur le marché canadien sera de 25 millions de francs. Le bureau principal sera à Québec et les opérations commenceront probablement en Septembre prochain.

Le crédit foncier sera ouvert aux individus, aux compagnies, aux municipalités et même au gouvernement en cas de besoin et les taux d'intérêt seront bas. Le but est de calquer l'institution sur celles qui existent en France et qui fonctionnent admirablement.

L'Hon. Chapleau propose ensuite une série de résolutions pour demander aux Chambres l'autorisation de terminer la construction du pont de Hull qui mettra le chemin du Nord en communication avec le Canada Central et les voies ferrées d'Ontario.

MM. Joly, Langelier et Mercier voient dans ces résolutions une contradiction avec la conduite tenue par les conservateurs à la dernière session et reproche au cabinet de proposer cette année une mesure qu'il opposaient l'année dernière.

Cette prétention est réfutée de la manière la plus victorieuse par les amis du gouvernement. Ces derniers défient l'opposition de citer une seule de leur parole contre l'utilité de ce pont que tout le monde regarde comme étant d'une importance majeure. Ce qu'ils ont blâmé l'année dernière, c'est que le cabinet Joly ait entrepris, sans l'autorisation des Chambres; cette construction qui nécessitera une dépense de près de \$300,000 piastres et celle du *loop-line* qui a coûté \$160,000. Le fait d'avoir refusé de consulter la députation dans une affaire aussi grave constituait un mépris de la Chambre et faisait soupçonner des intentions douteuses.

Le cabinet actuel suit aujourd'hui la ligne de conduite que M. Joly aurait dû suivre alors et il s'adresse aux Chambres avant d'entreprendre les travaux en question; si l'on trouve sage de l'y autoriser, personne ne pourra trouver à redire.

Après une assez longue discussion, les résolutions sont adoptées.

L'hon. Lynch présente ensuite les résolutions suivantes concernant les timbres.

*Résolu, 1o.* Qu'il sera prélevé sur chaque document enregistré dans un bureau d'enregistrement, et sur toute recherche qui y sera faite, les droits suivants:

Sur chaque testament, contrat de mariage ou donation, 30 centimes.

Sur chaque titre ou instrument effectuant ou constatant la vente, échange, hypothèque sur la propriété foncière, pour une somme d'une valeur moindre de \$400, 10 centimes.

Si de \$400 et de moins de \$1,000, 30 centimes.

Si de \$1,000 ou plus, 50 centimes.

Sur tout autre titre, 20 centimes.

Sur toute recherche, avec ou sans certificat, 10 centimes.

Que les dits droits seront payés par la partie qui demande l'enregistrement ou la recherche et seront payables en timbres.

2o. Qu'il sera imposé un droit de dix centimes sur chaque bref de sommation émis dans une cour de circuit de comté, une cour de magistrat ou une cour de commissaires dans la province.

3o. Qu'un droit de dix centimes sera imposé, sur tout billet promissoire, reçu, compte détaillé et exhibit quelconque, produit devant la cour supérieure, la cour de circuit, la cour des magistrats ou la cour des commissaires, — les dits droits étant payables en timbres.

Hon. M. Lynch explique que c'est plutôt un remaniement de la loi actuelle qu'autre chose. L'augmentation sera légère.

L'opposition prétend que c'est là la *taxe*, la vraie *taxe*!! On fait des discours échevelés; les charlatans de la chambre et les écumeurs de préjugés crient que ces timbres vont ruiner le pays. Rien que cela. M. Gagnon propose donc en amendement que ces timbres ayant toutes les allures de petites taxes, la Chambre ne les accepte pas. Cet amendement est mis aux voix et perdu sur la division suivante.

*Pour*.—MM. Blais, Boutillier, Boutin, Dupuis, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierreville), Langelier (Port-neuf), Langelier (Montmorency), Marchand, Mercier, Mollé, Parent, Poirier, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn et Watts.—21.

*Contre*.—MM. Audet, Beaubien, Beaudet, Bergevin, Caron, Champagne, Chapleau, Ceschènes, Cockett, Duhamel, Flynn, Fortin, Gauthier, Houde, Lafonde, Lavallée, Le Cavalier, Loranger, Lynch, Magnan, Marion, Mathieu, Piquet, Picard, Racicot, Robertson, Ropillard, St. Cyr et Wurtele.—29.

Les résolutions sont adoptées; puis la Chambre s'ajourne.

Séance du 9 juin.

Après une longue série d'interpellations au gouvernement sur des matières particulières, M. Lafontaine demande un état complet des argent dépensés pour la colonisation depuis 1867. Il veut savoir comment cet argent a été dépensé et si les comités

conservateurs ont été favorisés plus que les autres.

M. Picard répond que les comités libéraux ont reçu plus que les autres même sous le régime conservateur; pendant l'administration libérale, ils ont tout accaparé. Il trouve le système actuel d'octrois défectueux. L'argent public ne devrait être dépensé que dans les comtés ou il y a des terres à défricher et non dans les anciennes localités où cet argent est employé à toutes autres fins qu'à la colonisation. Il ajoute que pour tromper le gouvernement on a souvent recours à de petits moyens qui ont plus ou moins réussi. Ainsi pour toucher M. Joly et attirer sa compassion on donnait aux chemins à ouvrir ou réparer, des noms attendrissants comme, par exemple, le chemin de la misère, (rires)

M. Chs. Langelier.—Le gouvernement se trouve maintenant dans ce chemin là.

M. Taillon.—C'est l'opposition qui l'y a mis. (rires)

La discussion se continue quelque temps sur ce sujet.

L'Hon. Loranger présente en seconde lecture un bill pour la nomination d'un cinquième juge à Montréal. Le bill est adopté et la Chambre s'ajourne.

Séance du 10.

Un projet de loi est présenté pour obtenir du gouvernement un subside pour la construction d'un chemin de fer par la vallée de la Batiscan jusqu'au Lac St. Jean.

Plusieurs autres bills sont présentés.

Tous les documents relatifs à la suspension de M. le Sheriff Quesnel d'Arthabaska, sont demandés par M. Gagnon.

Ce monsieur demande quel compensation le gouvernement a reçu de M. McGreevy pour avoir exploité le chemin du Nord jusqu'au 1er Janvier, lorsqu'il devait le livrer le 1er Novembre.

L'Hon. Chapleau répond que M. McGreevy a exploité le chemin en vertu d'une autorisation qu'il tenait de l'ex-gouvernement.

En réponse à une autre interpellation de M. Gagnon, le premier ministre dit que le gouvernement a payé mille piastres à M. Beaudet, M. P. P. pour le rembourser des sommes qu'il avait dépensées pour le chemin de fer de Lévis et Kennébec, conformément à la promesse que lui avait été faite par l'ancien gouvernement.

On demande la production des papiers suivants:

M. IRVINE.—Copie des documents qui ont trait à la destitution du Dr Gravel, coroner du district d'Arthabaska.

M. Irvine dit que les accusations qui ont été portées contre le Dr Gravel ne sont pas fondées, et que son successeur, le Dr Chévreuil, nommé par M. Chapleau, était tout à fait indigne de remplir cette charge.

Sur motion que le rapport de la Chambre formée en comité général au sujet des résolutions de l'hon. M. Lynch, concernant les timbres, soit adopté, ce monsieur dit que les changements proposés rapporteraient de \$900 à \$1,000.

M. SHEHYN propose l'amendement suivant: « Que le rapport du comité ne soit pas reçu maintenant, attendu que cette Chambre ne connaît pas le montant des taxes demandées et qu'il n'est pas opportun d'imposer des nouvelles taxes avant que la Chambre sache s'il est nécessaire d'en imposer, ce qui ne peut être connu qu'après que l'hon. Trésorier aura fait son exposé financier. » L'amendement étant mis aux voix, est perdu sur la division suivante: Pour: 21; contre: 30.

Le Bill pour autoriser la construction du pont de Hull subit sa deuxième lecture.

Et la séance est levée.

**LES CORONERS.**

Le nouveau projet de loi concernant les coroners, pourvoit à ce que ces derniers puissent procéder à une enquête sur une réquisition signée par l'un des substitués du procureur général, un magistrat de district, le greffier de la paix, le maire, le curé, le pasteur d'une église, ou un juge de la paix de la localité. Le coroner pourra aussi réunir un jury moyennant qu'il soit déclaré par écrit que, d'après les informations reçues, il a lieu de croire qu'un crime a été commis, ou que le défunt a été victime de mort violente, ou dans des circonstances de nature à nécessiter une enquête. L'examen *post mortem* ne pourra être fait que sur la recommandation de la majorité du jury ou sur une déclaration écrite du coroner que, dans son opinion cet examen est nécessaire. Et si une analyse chimique est requise, le coroner devra le notifier au procureur-général, qui fera choix d'un chimiste.

Les cadavres devront être inhumés aux dépens de la municipalité dans les limites de laquelle ils auront été trouvés; dans ce cas les frais d'inhumation pourront être réclamés sur la succession du défunt. Les honoraires du coroner seront de trois piastres par jour, et de six piastres par enquête, et de dix centimes par mille pour frais de voyage. Les dépenses supplémentaires devront être certifiées par le président du jury.

Les honoraires du médecin seront de cinq piastres pour un examen externe, et de dix piastres pour un examen interne, et de vingt seulement pour une analyse, à moins qu'elle n'ait été exceptionnellement difficile, dans lequel cas, les officiers de la couronne fixent eux-mêmes le prix.

Courrier du Canada.

Une cause d'un grand intérêt pour les conseils municipaux vient d'être décidée par Son Hon. le Juge Caron.

Il s'agissait dans la paroisse de St. Boniface de remplacer un conseiller absent. Les votes furent partagés également et le maire vota deux fois se fondant sur l'art. 134 du code municipal. La nomination du conseiller en question fut contestée par une requête à la Cour, demandant la cassation de la résolution en question.

Il fut argué de la part de la défense que le maire était à la fois maire et conseiller et qu'il avait le droit dans tous les cas de donner sa voix prépondérante.

Il prétendit qu'il y avait des cas où le Maire du conseil n'est pas conseiller, par exemple après de nouvelles élections, lorsque la nomination est faite par le lieutenant-gouverneur d'une personne sachant lire et écrire dans un conseil composé de personnes ne le sachant pas.

Mais la Cour décida que la loi en parlant de celui qui a le droit de donner sa voix prépondérante ne l'appelle pas le maire, mais le président du conseil, et que ce président ne peut être autre qu'un conseiller appelé temporairement à remplacer le maire.

**INFORMATIONS.**

On parle de la nomination probable de M. Cyrus Pelletier comme juge de la cour supérieure à Rimouski.

Le Club de réforme de Québec a l'intention de publier prochainement une nouvelle feuille qui sera considérée comme l'organe du parti libéral dans le district de Québec.

On croit que cette feuille s'intitulera: *Le Libéral*.

Les compagnies du Richelieu, du Grand-Tronc et du chemin de fer du Nord ont consenti à réduire leurs prix de passage de moitié, ainsi que le Kennébec, l'Intercolonial et les vapeurs du golfe. Le passage sera gratuit pour les corps de musique qui accompagneront les diverses sociétés nationales.

Le rapport annuel des directeurs de la banque de Québec constate que les profits de cette institution, déduction faite de tous les frais d'administration, ont été de \$194,599-91.

A une réunion des nouveaux directeurs, M. J. C. Ross a été élu président, et M. Wm Whitall vice-président.

Mercredi dernier à Québec le mariage de M. le Chevalier Joseph Emmanuel Joaquin de Navarro, consul d'Espagne à Baltimore, avec Mlle Marie Angélique Emma Chinic, fille de l'hon. M. Chinic, sénateur, a été béni par Monseigneur Cazeau assisté de M. l'abbé F. H. Bélanger.

Son excellence le comte de Premio Real, servait de père au marié, et M. Eugène Chinic remplaçait l'hon. M. Chinic auprès de la mariée.

M. et Mme de Navarro sont partis hier soir pour Baltimore.

Le *Mitis* vient d'entrer dans sa 10e année d'existence. Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de prospérité à notre excellent confrère du Manitoba.

Une nombreuse délégation de citoyens de Montréal, ayant à sa tête M. Coursol, M. P., s'est rendue à Québec mercredi et a eu dans l'après-midi, à deux heures, une entrevue avec le Conseil exécutif. Cette délégation proteste contre le choix du terrain des casernes, comme terminus à Montréal, du chemin de fer du Nord.

La grande convention républicaine pour le choix d'un candidat à la présidence des Etats-Unis vient d'avoir lieu à Chicago.

Le Général Grant, contre l'attente générale, a été mis de côté et le général Garfield a été choisi comme candidat du parti républicain.

James Abraham Garfield est né le 19 novembre 1831 et est par conséquent, âgé de 49 ans. Il débuta d'abord comme avocat, et fut élu à la législature de l'Ohio en 1860. L'année suivante, à l'occasion des troubles qui venaient d'éclater, il prit du service dans l'armée de l'Union; il s'éleva bientôt au grade de major-général. En cette qualité, il rendit des services importants à la bataille Checkamung, à laquelle il prit sous les ordres du général Rosercrantz.

Quant la paix fut établie, il abandonna la carrière militaire et fut élu au Congrès où il n'a cessé depuis, de jouer un rôle important.

Une dépêche des Missions catholiques signale un fait considérable, qui se serait passé dans la mission de l'Ouganda (Afrique centrale). Mésa, le puissant roi de ce pays, aurait obligé les soi-disant missionnaires protestants et les autres arabes (mahométans) à discuter devant lui, avec les missionnaires catholiques envoyés par Mgr Lavignerie, archevêque d'Alger, sur l'excellence de la religion que chacun d'eux voudrait établir dans ses Etats. Après avoir suivi le débat et apprécié chaque doctrine, le prince aurait solennellement déclaré que la religion catholique serait seule enseignée à ses peuples. Si ce, les prédicants anglais auraient immédiatement quitté l'Ouganda.

**Tribunaux.**

Une scène regrettable s'est passée, mercredi, à Montréal, devant la Cour de Police.

Il s'agissait d'obtenir, sur demande de son avocat, M. Archambault, la mise en liberté sous caution du nommé James Jones, accusé de détournement. M. Mousseau, avocat de la Couronne, s'y opposait en disant qu'il avait au service de sa cause des preuves beaucoup plus fortes qu'en avril dernier, pour démontrer collusion entre M. F. B. McNamee et le prisonnier.

M. McNamee se leva pour repousser l'assertion, mais à peine avait-il commencé à parler que le juge l'arrêta en lui disant qu'il ne pouvait être écouté, bien qu'en qualité de sujet britannique il voulait réclamer le droit d'être entendu. Le juge lui ordonna le silence. M. McNamee voulant continuer de parler, les huissiers allèrent l'empoigner. Il fit une énergique résistance qui finit par céder cependant, et il s'assied sur un banc.

Quand M. Mousseau eut fini l'exposé de ses raisonnements contre la mise sous caution de l'accusé, M. McNamee réclame de nouveau la parole, et dit qu'on avait proféré à son adresse un infâme mensonge.

L'audience fut ajournée sur le champ, et, à 2 heures de l'après-midi, le juge ordonna l'arrestation de M. McNamee pour mépris de cour.

A la reprise de la séance, M. McNamee fit appologie au magistrat. Son Honneur exprima sa satisfaction quant à ce qui le regardait personnellement, mais restait la majesté de la loi à revendiquer, en lui infligeant la peine la plus douce permise, l'emprisonnement pendant 10 jours, dans la prison commune.

Cette affaire a eu beaucoup de retentissement à Montréal. On en a appelé au ministre de la justice à Ottawa, pour l'admission sous caution.

**La colonisation.**

Nous apprenons avec plaisir dit la *Minerve*, que le Père Raynel et le curé Labelle sont revenus de leur exploration au Nomingue. A l'ouest de la rivière Rouge, ils ont remarqué une immense étendue de bonnes terres, sans roches, et presque partout, couvertes de bois francs. Tout autour du lac Nominique, c'est un voyage des plus charmants. L'étable domine dans ces excellents terrains. Les colons commencent à y pénétrer par la rivière Rouge qui est bordée de magnifiques terres jusqu'à une distance de 60 milles de la chute aux Iroquois. Un bon chemin de chantier, sur la rivière, longe toutes les bonnes terres.

Pour se faire une idée des progrès rapides de la colonisation, à 70 milles de l'Ottawa à la ferme du Millen, un rang de 8 milles s'est établi comme par enchantement dans le cours du printemps. Le dimanche de la Trinité ils assistaient à la messe, et la plupart s'approchaient de la sainte table.

Le Père Raynel était étonné qu'un si beau pays ne fût pas livré plus vite à la colonisation. Quant au curé Labelle, on connaît son opinion sur ce point.

Quel beau champ pour exercer la ferveur de la société de colonisation du diocèse de Montréal.

Le Père Raynel fut la victime d'un accident qui n'eût pas un résultat funeste. Passant au milieu du feu des défrichements, il se trouva tout-à-coup environné de flammes. Il n'y perdit que la peau du visage et des mains, et supporta ce contre-temps avec une galeté de cœur admirable.

**NOUVELLES LOCALES.**

La vacance des élèves du séminaire de cette ville s'ouvriront le 22 courant. Il n'y aura point cette année de distribution solennelle des prix.

L'hon. Juge Caron a présidé la Cour pendant la semaine dernière. On attend demain l'hon. Juge Bourgeois qui présidera à son tour pendant quelques jours pour être ensuite remplacé par l'hon. Juge Gill.

Le gouvernement tient évidemment à mettre tous les juges de la Province en rapport d'intimité avec le barreau des Trois-Rivières qui du reste mérite bien cette attention.

Comme on a pu le voir dans notre dernière feuille, les juges de la Cour d'Appel ont donné gain de cause aux plaidoyers de Mr. L. N. Denoncourt, Avocat, dans les causes de la Corporation vs. Lessard et Lambert.

Ce jugement le venge amplement des injures qu'un certain correspondant d'un journal libéral de cette ville lui avait adressées lorsque ces causes ont été plaidées à Québec il y a quelques mois.

**Les derniers moments du cardinal Pie.**

On écrit d'Angoulême:

Arrivé le samedi 15 mai, le cardinal Pie a reçu les hommages du chapitre et des curés de la ville épiscopale; a officié dimanche, solennité de la Pentecôte, a fait l'homélie, a présidé les vêpres et toutes les cérémonies de l'après-midi. Le soir, il y a eu dîner officiel et réception des personnes les plus marquantes de l'évêché. Son Eminence a supporté toutes ces fatigues, et n'a demandé grâce qu'à neuf heures et demie, pour se retirer dans ses appartements. Hier, elle a encore été tout le jour sur la brèche, visitant le matin, notre école Saint-

Paul, et le soir, présidant pendant trois heures, par une chaleur étouffante, l'assemblée générale du bureau diocésain des œuvres catholiques.

Le dîner, en petit comité, et la soirée, se sont passés parfaitement bien. A dix heures, chacun était dans ses appartements. Vers minuit, Son Eminence a tiré si vivement le cordon de la sonnette placée à la tête de son lit que les ressorts et le piton sont tombés; mais, le domestique ne répondant pas, le cardinal s'est levé, a frappé vainement à la muraille qui séparait sa chambre de celle de son vicar général, et enfin s'est traîné à la porte, demandant du secours.

Le vicar général s'est précipité auprès du cardinal qui s'est remis au lit. On a entendu quelques paroles: « Ce ne sera rien. C'est comme à Rome. — Monseigneur, c'est plus grave, fit le domestique qui venait d'arriver. Presque aussitôt on vit apparaître une salive abondante, suivie d'un écoulement de sang.

L'absolution est donnée, et Mgr d'Angoulême, accouru en toute hâte, veut donner l'extrême-onction; mais, dans son trouble, il ne peut se rappeler la formule. Le vicar général fait les onctions aux yeux, aux narines, aux lèvres... Le cardinal Pie n'était déjà plus.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le gouvernement français vient de décréter l'abolition de tous les établissements d'éducation des Jésuites.

La date de l'exécution de ce décret inique est fixée au 30 juin courant.

Le même décret s'applique aussi aux autres institutions du même genre tenues par les autres communautés religieuses, mais il est accordé à ces dernières un sursis jusqu'au 30 août.

Il est probable que le gouvernement va accorder une amnistie plénière à tous les exilés de la commune le 14 juillet, anniversaire de la démolition de la Bastille.

Hier, M. Lepelletier, rédacteur du Mot d'Ordre, s'est battu en duel, sur la frontière belge, avec un des ex-rédacteurs du Gaulois. Celui-ci a été blessé à l'épaule.

Il est très probable qu'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre sera conclu sous peu.

La plus grande misère règne encore dans certains comtés d'Irlande et le lord-maire de Dublin fait un autre appel à la charité publique en faveur des pauvres en attendant que les prochaines moissons viennent les retirer de cette grande détresse.

Une dépêche de Dublin annonce que le feu a détruit une partie du parc de lord Oranmore, dans le comté de Mayo. On croit reconnaître là l'œuvre d'un incendiaire.

Une dépêche de Constantinople annonce que l'escadre française a fait voile pour la baie de Besika. L'escadre anglaise et l'escadre italienne doivent se rendre au même endroit sous peu.

Une dépêche d'Athènes mande que la Grèce est disposée à mobiliser son armée.

Une dépêche de Calcutta dit que Abdul Rahman a désigné la ville de Mazaris Harif comme la capitale de l'Afghanistan.

FAITS DIVERS.

—On lit dans la Gazette de Sorel: Un jeune homme de cette ville, du nom de Arsène Dulac, âgé d'environ 22 ans est disparu mystérieusement depuis dimanche. Employé à la Commission du Havre, il avait pris passage ce soir-là à bord du John Young qui transporte les travailleurs du Havre en bas du fleuve.

Rendu à destination on s'aperçut de sa disparition. On suppose généralement qu'il se serait couché en arrière sur le pont du bateau et serait tombé à l'eau en sommeillant. La dernière fois qu'on s'aperçut de sa présence, ce fut dans la veillee, à une des stations du lac St. Pierre, à la première distribution des hommes à bord des dragueurs.

Signalement: hardes en tweed gris, montre d'argent avec cordon noir, bottine avec boutons; sur un bras, ses initiales: A. D.; taille cinq pieds neuf pouces.

PELERINAGE

LE 16-17 COURANT.

Le Vapeur L'Etoile partira du quai de Champlain vers huit heures; il se rendra directement à Ste. Anne; en revenant le lendemain les pèlerins auront trois heures à Québec. Prix aller et retour \$1,00.

Collège des Médecins et Chirurgiens

DE LA PROVINCE DE QUEBEC. ASSEMBLÉE TRIENNALE.

L'Assemblée triennale du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec aura lieu Mercredi, le 14 JUILLET prochain, à Montréal, dans les Salles du Cabinet de Lecture Paroissial, Rue Notre-Dame, coin de la Rue St. François-Xavier, à 10 heures A. M.

Objets du Jour: 1° Affaires générales; 2° Elections des Gouverneurs.

A. G. BELLEAU, M. D., A. DAGENAIS, M. D., Secrétaires.

UNE MERVEILLEUSE INVENTION.

L'Arracheur de souche de Mr. J. E. Troitier est une invention destinée à rendre les plus grands services au cultivateur. Sa puissance est incalculable et bien supérieure à tous les leviers jusqu'à ce jour en usage.

On peut se le procurer chez M. TROITIER en face du marché à foin en cette ville, à bonne condition et à plus bas prix que toute espèce d'instrument du même genre. M. Troitier a fait breveter son invention. Trois-Rivières 8 Juin 1880.

J. Q. PAGE, L. D. S.

No. 37 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen du Protocide d'Azote ou Gaz bilariant. Trois-Rivières, 31 mai 1876.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

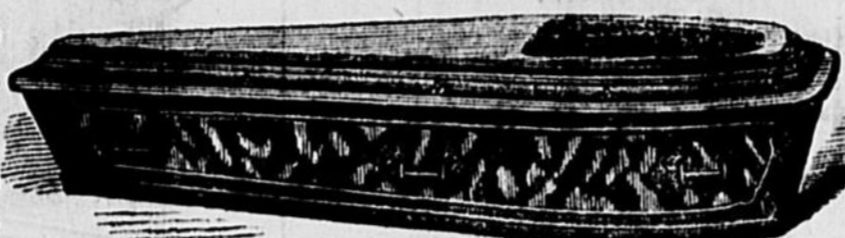
25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Corbillards de 1ère classe

Cercueils en bois et en métal.

Gants, Crêpes, Cierges, Habillements, etc., etc.



MONUMENTS EN MARBRE ET EN PIERRE GRISE.

C. E. L. DESAULNIERS, Agent.

No. 208, Rue Notre-Dame.—TROIS-RIVIERES.

Le seul VIGNOBLE Beaconsfield

MENZIES & Cie. PROP.

JOHN NELSON JR. GERANT.

Vignoble Beaconsfield—Etabli en 1877—Vu qu'au moyen de certaines annonces trompeuses, on offre en vente des vignes que l'on dit provenir du vignoble Beaconsfield, mais qui ne sont que des vignes importées des États Unis, le public est prié de se rappeler qu'il n'y a pas d'autre vignoble que le nôtre à Beaconsfield ou ailleurs dans les environs, et les vignes que nous offrons en vente sont les seules vignes Beaconsfield que l'on puisse se procurer au Canada. Toutes ces vignes ont été plantées et cultivées à Beaconsfield, et nous garantissons que chaque vigne que nous vendons a été cultivée à cet endroit et qu'elle est acclimatée à la province de Québec. Nous faisons remarquer en outre que M. Menzies a introduit la culture de cette vigne sur une grande échelle dans la province de Québec il y a trois ans, et que ce n'est que l'an dernier, lorsque son entreprise a été couronnée de succès, qu'il s'est associé avec M. Geo. F. Gallagher, (aujourd'hui de la société Gallagher et Gauthier, qui a été chargé de ventes. Des instructions et des renseignements spéciaux seront donnés aux acheteurs. Correspondance sollicitée. Les commandes doivent être adressées à MENZIES & Cie Vignoble Beaconsfield, Beaconsfield,

Electricité!

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.

VALANT DIX FOIS SONT PESANT EN OR.—LA DOULEUR NE PEUT DURER QUAND ON EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit positivement la catarrhe, l'asthme, et le croup. Une valeur de cinquante centimes a guéri le torticolis, les tumeurs, le rhumatisme, la névralgie, la contraction des muscles, la rigidité des jointures, les difficultés de l'épine dorsale, et les douleurs et le mal dans aucune partie du corps, quel qu'en soit le siège et quelle qu'en soit la cause, elle fera toujours du bien. Une valeur de vingt-cinq centimes a guéri de mauvais cas de dysenterie chronique et de sang.

Une cuillerée à thé guérit la colique en 15 minutes Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'elle est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds glacés, les cors, les ulcères et les vers, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou à bête.

—Général-vous des imitations. Demandez l'hille électrique du Dr. Thomas. Assurez-vous qu'il porte la signature de N. S. Thomas sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop et Lyman sont soufflés dans le verso de la bouteille et n'en a pas d'autres.

En vente chez tous les vendeurs de médecine: Prix 25 cents.

N. S. THOMAS, PHARM. N. Y.

Et NORTHROP & LYMAN, NEWCASTLE, Ont.

Seuls Agents pour la Puisseance.

Notre—Electricité—Ohoisie et Electricité.

11 avril 1878.



Canal Grenville, Rivière Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des Soumissions cachetées, adressées au zousigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux) et portant à l'endroit "Soumissions pour travaux, Canal Grenville" seront reçues à ce Bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JUDI, le 20 MAI SIME Jour de JUIJN prochain, pour la construction de deux portes d'écluses et autres travaux, à Greece's Point, ou à l'entrée inférieure du Canal Grenville.

Une carte de la localité, ainsi que les plans et devis des travaux à faire, peuvent être vus à ce Bureau et au Bureau de l'ingénieur, résidant à Grenville, le et après JUDI, le 20 MAI courant, et l'on peut se procurer des journaux imprimés de soumission, à chacun de ces deux endroits.

Les entrepreneurs devront se rappeler qu'aucune soumission sera prise en considération à moins d'être faite strictement d'après les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des associés; et de plus un chèque de banque pour la somme de \$2,000 doit accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la soumissionnaire refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans sa soumission.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées. Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de cinq pour cent sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur, à huit jours de date de cet avis. La somme envoyée avec la soumission formera partie du dépôt.

L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt dix pour cent sur la somme des travaux exécutés tant que l'ouvrage ne sera pas complètement terminé. Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 13 Mai 1880.

ATELIER

DE PEINTURE DECORATIVE.

233 RUE NOTRE-DAME.

LAVOIE & BEAULIEU

Artistes Décorateurs,

PEINTRES A FRESQUE, DOREURS

Imitateur, tapissiers, vitriers, blanchisseurs, peintres de maisons, d'enseignes, etc.

Décorations d'Eglises, d'Anseles, de Maisons, de Salles etc. NUANS COLORES.

SPECIALITE: Imitation de bois et de marbres de toutes espèces.

AUSSI:

Tableaux, Bannières, Drapaux, Cottes d'Armes, etc., exécutés de manière à donner la plus entière satisfaction. Plans fournis sur demande.

Les modèles de décoration européens les plus célèbres peuvent être examinés à leur atelier.

Les ouvriers employés sont des plus habiles et des plus compétents.

Ils se chargent d'exécuter avec soin toutes commandes faites à la campagne et aux Etats-Unis, aux mêmes prix qu'à la ville.

M. Lavoie et Beaulieu peuvent indiquer les maisons églises, chapelles, etc., qu'ils ont peints et décorés, et qui leur ont valu de la part des connaisseurs éminents les témoignages les plus flatteurs.

O. M. LAVOIE. D. A. BEAULIEU.

CARDEUR DEMANDE.

On demande un cardeur pour le 4 Juin prochain.

Un jeune homme bien initié au métier de cardeur et pouvant en même temps conduire le moulin serait accepté pourvu qu'il soit muni de bonnes recommandations.

S'adresser à GEDEON LEBLANC.

Stanford 19 Mai 1880.

GRANDE ECONOMIE!!

Poêles d'Été à l'Huile de Charbon,

CHEZ

L. J. A. SURVEYER.

524 RUE CRAIG—MONTREAL.

Ces poêles sont ce qu'il y a de plus commode, de plus rapide, de plus économique, comme la lampe que l'on allume, ces poêles donnent leur chaleur immédiatement et quand l'article est cuit, on les éteint de la même façon sans perdre de chaleur. De plus ils ne répandent aucune chaleur dans une chambre, sont toujours prêts, sauvent le bois et la peine considérable de l'allumer, conviennent à toute espèce de cuisine et sont très bon marché.

Métiers à tendre les Rideaux en dentelle, Couvertes et Châles, etc., etc.

Au moyen de ces métiers, les rideaux sont mieux préparés qu'aux buanderies et paraissent tout à fait neufs.

Ces métiers sont simple! durable!! bon marché.

NOUVEAUTES! NOUVEAUTES!

NOUVELLE MAISON

ROCHELEAU & MOREAU

NO. 161 RUE NOTRE-DAME

TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Étoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS,

d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce. Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commandes.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etoffes, etc., etc. Articles de dernière mode.

Prix Modérés.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

ROCHELEAU & MOREAU



TEMOIGNAGES DE SOI-MÊME EN FAVEUR

PAIN-KILLER.

Insaluation Iere.

Si vous désirez vous sauver vous-même, votre famille, et vos amis, un monde de souffrance, qu'ils endurent à présent sans raison, et aussi vous ménager bien des piastres pour les complexes des docteurs. Allez tout de suite à l'apothicaire le plus près et achetez quelques bouteilles de PAIN-KILLER.

POURQUOI faire des expériences avec des mélanges sans réputation, quand ce PAIN-KILLER reconnu de tout le monde qui soutient sa réputation depuis plus de 40 ans, qui peut être obtenu de tous les apothicaires dans la Puisseance.

LIBEZ DE QUI SUIVIT:

OTTAWA, Ont., 2 Mars 1880. Le soussigné a vendu le Pain-Killer de Perry Davis pour les 22 dernières années, et peut avec toute confiance le recommander comme un remède sûr pour le Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, les Rhumes Chroniques, les Bronches, les Brûlures, etc., etc. Je sais qu'il a guéri un Mal de Gorge Syphilitique de deux ans de durée, quand tous les autres remèdes avaient failli. Le malade en prit une cuillerée à thé dans de l'eau trois fois par jour, en gargarisant la Gorge trois fois par jour comme suit: une cuillerée à thé dans un verre à vin d'eau, servant comme gargarisme. Votre, etc. H. F. MACCARTHY.

MAITLAND, Ont., 26 Février 1880.

J'ai beaucoup de plaisir d'ajouter aux nombreuses recommandations que vous avez déjà reçues, tant qu'à la valeur de votre Pain-Killer. Je l'ai vendu et je m'en suis servi dans ma famille pour plus de 20 ans, et je n'hésite pas de dire qu'il est le meilleur de tous les remèdes patentés dont je me suis servi pour les choses qu'il est recommandé; et plus que cela. Toutes les personnes auxquelles je l'ai vendu ont été parfaitement satisfaites de son pouvoir, et je connais bien des personnes qui ne se coucheraient pas le soir sans être certaines qu'il y a dans la maison une bouteille de Pain-Killer de Perry Davis. Vous ceux qui s'en servent promptement, s'en serviront encore: il fait des ans et les retient.

John DUMBRILLE, Apothicaire.

SPENCERVILLE, Ont., 26 Février 1880.

Nous avons beaucoup de plaisir de pouvoir certifier que nous gardons constamment le Pain-Killer de Perry Davis depuis plus de 20 ans. Durant lequel temps il est placé à la tête de toutes les autres préparations patentées, et est devenu un vieux et fidèle remède de famille. Il ne demande aucun effort de notre part pour le vendre, comme il est un article aussi indispensable dans notre magasin que la fleur.

W. P. IRIE & CIE.

MADOC, Ont., 16 Février 1880.

Cela me donne beaucoup de plaisir de dire que durant ma vocation d'apothicaire qui est de plus d'un quart de siècle, je puis certifier que votre juste remède Pain-Killer n'a pas seulement tenu le sien comme remède de famille, mais occupé encore la première place partout où le devoir l'appelle. Mes pratiques en parlent avec louanges je ne pourrais cesser de vous envoyer les témoignages qui montrent son haut mérite et sa valeur intrinsèque. Il est nécessaire, mais il n'en a pas besoin. Il devrait être appelé "Excelsior Pain-Killer." Je ne doute de l'être jamais priver dans mon magasin. Votre très respectueux, JOHN G. DEANS.

STOCC, Ont., 17 Février 1880.

Nous avons beaucoup de plaisir de pouvoir dire que le Pain-Killer tient sa place comme le vieux et fidèle remède de famille. Quoiqu'il y a beaucoup d'autres remèdes en vente; quelques-uns ayant presque le même nom tel que Pain Relief, Pain Remover, Pain Destroyer, et des noms semblables, nous trouvons que le monde en connaît la différence, qu'ils sont certains de demander le Pain-Killer de Perry Davis. Nous le vendons depuis 24 ans. Votre en vérité. J. & F. MURPHY.

PORTLAND, Ont., 9 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis plusieurs années avec des résultats qui le recommandent avec justice. Comme remède de famille nous le pensons indispensables, n'étant pas non seulement comme un soulage-douleur mais pour les Rhumes, Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il remède spécialement adéquat. Je m'en suis servi moi-même surtout comme ougeant, et je trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. J'annonce le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et méritant notre adoption. Je vous envoie ce certificat afin que vous puissiez assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité. THOS. GRAHAM.

ESCOTT, Ont., 4 Mars 1880.

Par ceci nous certifions que nous nous servons du Pain-Killer de Perry Davis, depuis plusieurs années, dans notre famille. Nous le considérons comme utile et nécessaire, un article qui devrait être dans toutes les familles comme une ressource dans tous les cas d'accidents et dans les attaques soudaines de froid.

JEREMIAH CURTIN.

J. J. DOWSLEY.

JOSEPH P. REDMOND.

ARCH. GREER.

MAITLAND, Ont., 26 Février 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis plus de 20 ans. Je l'ai porté sur moi durant toute la guerre Américaine. Je crois que je l'ai pris mort il y a longtemps, si cela n'avait pas été pour le Pain-Killer. Je pense qu'il est le meilleur remède du monde pour tout ce qu'il est recommandé.

N. W. LAFONTAINE.

PORTLAND, Ont., 26 Février 1880.

J'ai vendu le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 30 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède.

S. S. SCOVILLE.

PRESBOTT, Ont., 3 Mars 1880.

Je vends le Pain-Killer depuis dix-neuf ans dans cette place, et je puis avec sûreté le recommander au public pour les maux donnés dans votre circulaire. Je puis vous assurer que mes pratiques en parlent bien, comme un remède général dans la famille. Il prend la première place parmi toutes les autres préparations semblables. Votre etc. GEO. BIRKS.

CONROG, Ont., 3 Mars 1880.

Je vends le Pain-Killer de Perry Davis depuis six ans, et c'est avec beaucoup de plaisir que je puis dire que sa vente surpasse tous les autres remèdes patentés que j'ai dans mon magasin, durant toutes ces années je n'ai jamais eue une de mes pratiques qui se soit contre lui, mais tous le loue. C'est un article qui semble avoir en lui tout ce qu'il est nécessaire pour en faire un remède de famille de première classe, et tant que j'aurai une maison et un magasin, le Pain-Killer de Perry Davis y sera trouvé dans les deux. Votre, etc. J. E. KENNEDY.

MADOC, Ont., 16 Février 1880.

Votre Pain-Killer comme remède de famille a été en usage constant dans notre maison, depuis bien longtemps, et je ne puis pas en désister de meilleur. Il ne tait jamais, je l'appelle "Le vieux certain." Votre en vérité. HORACE SEYMOUR.

TAMWORTH, Ont., 4 Mars 1880.

Depuis vingt-trois ans je me sers et je vends le Pain-Killer de Perry Davis, et je l'ai toujours trouvé donnant pleine satisfaction. Dans la famille nous en avons reçu que du bien. Quoique plusieurs imitations sont mises en vente, cependant le vieux et certain Pain-Killer de Perry Davis tient sa place, et est très populaire comme un remède domestique. Votre respectueux, JAS. AYLWORTH.

Le PAIN-KILLER

Est recommandé par les Ministres, les Médecins, les Missionnaires, les Directeurs de Manufactures, de Boutiques, de Plantations, par les Nourrices d'Hôpitaux, enfin partout et par tout le monde qui l'a essayé.

PRIS INTÉRIEUREMENT il guérit la Dysenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes, et douleurs dans l'estomac, Maux de Boyaux, les Coliques du Peintre, Maux de Foie, Dyspepsie et Indigestion, Soudains Rhumes, Maux de Gorge, Toux, etc.

EXTÉRIEUREMENT il guérit Clous, Panaris, Ecrasures, Contures, Brûlures, Humeurs et Entorse, Enflures des Joints, Maux de Dents, Névralgie et Rhumatisme, Gercures de Mains, Gellures de Pieds, etc.

Le PAIN-KILLER est mis dans des bouteilles de 2 et 5 oz. chacune, au prix en détail de 25 et 50 cents chacune. Les grandes bouteilles sont les meilleurs marchés.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE,

PROPRIETAIRES,

MONTREAL ET PROVIDENCE, RI. I.

Scoumission demandée. DENTISTE DENTISTE.

J. E. LOCAT, L. D. S.

Licencié de la faculté des Dentistes de la Province de Québec.

No. 175 Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

Les soussignés, Marguillier de la Fabrique de Ste Anne de la Péradé recevront d'ici au premier Juillet prochain des soumissions pour terminer complètement leur église d'après les plans que l'on pourra voir et les renseignements que l'on pourra obtenir chez monsieur le Curé de la dite paroisse. Les soussignés ne s'engagent nullement à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

Signé: PROSPER MAYRAND 1er Marguillier. JOSEPH ROMPRE 2nd " EPHREM LANOUETTE 3me "

Extraction des dents sans douleur, au moyen d'un Protocide d'Azote (Gaz bilariant.) 29 Avril 1880.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

Table with columns: MALLES, ARRIVEE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various locations like Montréal, Québec, etc.

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

On demande des soumissions pour fourniture d'un matériel roulant devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir.

Chemin de Fer Q. M. O & O.

Table with columns: Train de nuit, Train Matin, Train Express. Lists train schedules and times.

CHALOUPE A LOUER. M. LAVALLEE tiendra comme par le passé des Chaloupes esquifs, Chaloupes à voiles, en haut du quai de M. Deau pour l'usage des promeneurs.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions. Reçu par les dernières vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles.

MOULINS A PLATRE DU CANADA

ETABLIS IL Y A 40 ANS. Gypse moulu à grains fins ou Plâtre pour la terre. On expédiera à raison de \$1.00 des quarts de plâtre de 300 livres.

LOUIS PRESSINET.

Sculpteur en marbre et en pierre informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tumulaire, monument funèbre, etc.

DES SOUMISSIONS adressées à l'Adjudant Général de Milice seront reçues jusqu'au 7 de JUILLET 1880, pour les effets d'habillement ci-dessous, de grandeur assortie (moyenne de 5 pieds et 8 pouces) faits en Canada.

FONDERIE CANADIENNE REMILLARD & FILS

MM. REMILLARD & FILS désirent informer le public de la ville et des campagnes environnantes, qu'ils viennent d'acheter tous les patrons pour machinerie devant servir dans les moulins à farine, à seigle, etc.

AVIS PUBLIC.

M. O. L. BERGERON, de la paroisse de St. Grégoire comté de Nicolet, ayant obtenu une patente pour des améliorations aux paillasses à ressorts en bois, d'Adams, ou autrement nommées (Bed Bottom) qu'il sera toujours prêt à vendre à toute personne à prix réduit, sa patente d'amélioration, ou des paillasses perfectionnées tel que ci-dessus mentionnées.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT. Bureau au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, 15 avril 1875.

P. Desilets, NOTAIRE. Bureau: au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Février 1878.

H. G. Malhiot AVOCAT. Bureau: RUE BONAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1878.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT. NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32. En arrière de l'Eglise Paroissiale.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT. Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet 1878.

J. M. DESILETS. AVOCAT. (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES. Bureau: Rue St. Joseph, No. 28. Résidence: Rue Notre-Dame (Est.) No. 95.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENT des vins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 6 Novembre 1873.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 33 RUE BONAVENTURE Heures de Bureau: De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau: No. 19 Rue du Platón. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau: No. 16 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS à Yamachiche. Trois-Rivières. 2 Février 1880.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des Champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion. Informe le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " PASTEL..... 10.00

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

AVIS. RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE. OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR. VINS DE MENNE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



On ne peut pas annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ancien magasin No. 138 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.



Le Cheval "Le Capitaine" APPARTENANT A A. & D. RICARD.

Sera tenu aux Trois-Rivières pour la reproduction pendant le cours de l'été. Ce superbe animal de race améliorée a 5 pieds 9 1/2 pouces de haut, couleur rouge brun, les pieds noirs, la crinière et le crin de la queue noirs. Il n'a aucune tache blanche. Sa pesanture est de 1250 lbs.

LA BANQUE DE QUÉBEC.

DEPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

A VENDRE.

Le soussigné a complétement en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs.

ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÉMER LE LAIT. La Crème est pure et le Lait est doux.

CERTIFICAT. Nous les soussignés, cultivateurs de la Banlieue de la cité des Trois Rivières, etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensé de crème de Cooley, patenté, manufacturé par MM. LUCKENHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs.

N. MARCHAND, Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167

M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois.

M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

Le Journal des Trois-Rivières.

Est imprimé et publié par GERON DESILETS. Propriétaire-Editeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières parait tous les Lundis Jeudi de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT Pour deux mois (frais de port compris).....\$2. 75 " six "..... 1. 40 Pour les Etats-Unis..... 3. 00 en Invariablement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont classées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE, FERBLANTIER, etc. POSEURS D'APPAREILS A GAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ébénisterie, gazelles, ventilateurs, obins, tubes en plomb pour lavoirs etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC. L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Corbillard de Première Classe

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CORBILLARDS, de différentes grandeurs et à des prix réduits.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME, DOREUR, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERCEUILS, &C., &C. On reçoit toute espèce de viel argent et de vieulx plomb au plus haut prix du marché.

CHARLES DION, BARBIER,

NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

JOSEPH MASSE RELIEUR.

NOTRE-DAME & ST. GEORGE. Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville. JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter.

MUSIQUE ! MUSIQUE ! PIANO & HARMONIUMS & C.

A bon marché. Le soussigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant, d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hales" et harmoniums de la célèbre manufacture de "Smith Organ Co.", Boston, etc.

Venez !! Venez !!

O. N. FRECHETTE. Batiscan, 24 Juillet 1879.